



Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20200205-2020-40-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 05 FÉVRIER 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-40

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

40 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2019

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni le mercredi 05 février 2020 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président du SIAH et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille vingt, le cinq février à neuf heures,

Date de la convocation : Le jeudi 30 janvier 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Secrétaire de séance : David DUPUTEL - Délégué de la commune de SAINT-WITZ

44 présent(e)s

Dont 43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Joël DELCAMBRE et Tony FIDAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Et 1 présent sans droit de vote

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

1 absent et représenté

CARPF :

Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

40 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2019

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées fasse l'objet d'une délibération de l'organe délibérant.

En 2019, la principale acquisition réalisée portait sur des parcelles appartenant à la S.A. du Domaine Immobilier de la Muette (SADIM) sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE. Ce transfert est intervenu en application du protocole d'accord conclu en 2017 entre le SIAH et la SADIM afin de mettre fin au contentieux lié à la canalisation du Petit Rosne.

Une seconde opération importante a été menée dans le cadre du projet d'extension de la station d'épuration de BONNEUIL-EN-FRANCE, notamment avec une acquisition réalisée auprès de l'Etat, et l'acquisition de droit indivis auprès d'un particulier.

Par ailleurs dans le cadre des opérations Eaux Pluviales, une acquisition liée à la création d'une piste d'accès au bassin de retenue dit de « la Fosse aux Boucs » sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ a été réalisée auprès de la commune de MARLY-LA-VILLE, et l'acquisition l'assiette foncière de l'ancienne station de MONTMORENCY a été réalisée auprès de la commune de MONTMORENCY dans le cadre l'opération de renaturation du ru du Fond des Aulnes.

Enfin, en 2019, aucune cession n'a été réalisée par le SIAH.

L'état récapitulatif des transactions immobilières en 2019 est le suivant :

ETAT DES ACQUISITIONS 2019 :

Commune	Situation du bien	Référence cadastrale contenance	Vendeur	Prix	Date de transfert
GARGES-LÈS-GONESSE	La Muette	AS n° 106 – 3 905 m ² AS n° 108 – 5 338 m ² AS n° 109 – 710 m ² AS n° 110 – 591 m ² AS n° 111 – 349 m ² AS n° 17 – 3 094 m ²	SADIM	55 948,00 €	28/02/2019
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Communes de Dugny	AA n° 31 – 277 m ² AA n° 32 – 641 m ²	Madame CASTANER Monique	1 147,50 €	23/04/2019
BONNEUIL-EN-FRANCE	Le Hazeret	AA n° 68 – 3 707 m ²	ETAT	18 535,00 €	9/08/2019
SAINT-WITZ	Le Saule Gouffe	B n° 1360 – 458 m ²	COMMUNE DE MARLY-LA-VILLE	916,00 €	6/06/2019
MONTMORENCY	Chemin de Montmorency	AO n° 8 – 13 m ² AO n° 9 – 4 619 m ²	COMMUNE DE MONTMORENCY	1,00 €	2/12/2019

ETAT DES CESSIONS 2019 : NEANT

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

40 – Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2019

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Christine PASSENAUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-37,

Considérant que cet article prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées fasse l'objet d'un vote de l'organe délibérant,

Considérant l'absence de cession opérée par le SIAH à des tiers sur cette période,

Considérant la réalisation de l'ensemble de ces acquisitions à un prix basé sur les estimations du Service France Domaine,

Vu l'état récapitulatif des transactions immobilières signées en 2019,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Prend acte des transferts de propriété réalisés en 2019 ci-dessus,

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif au bilan des acquisitions réalisées en 2019.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le mercredi 05 février 2020

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 17/02/20
Affichée le : 21/02/20
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

